

Fin de vie : une réflexion laïque sans ouverture à la transcendance

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 11 mars 2015



[Enquête et débat](#) publie une analyse de l'ouvrage

Fin de vie, un enjeu de fraternité, de Mgr **Pierre d'Ornellas** et le groupe de travail de la conférence des évêques de France (éd. SALVATOR)

Voici cette analyse sans concession :



"Le rapport du groupe de travail a été présenté au sein de la maison médicale Jeanne Garnier, le 9 mars, au moment du vote de l'Assemblée nationale sur le projet de loi **Clayes-Léonetti** sur la fin de vie.

Les rédacteurs en sont, outre l'archevêque de Rennes qui vient de s'illustrer [en validant les mensonges d'un iman au sujet du Coran](#), Mgr **Michel Aupetit** évêque de Nanterre, une Xavière, deux docteurs, et encore deux curés le père **Bruno Saintôt**, jésuite expert, et le père **Brice de Malherbe** qui donne des cours aux Bernardins.

Il y a des fessées qui se perdent. Hélas ! Elle est aujourd'hui interdite, du moins pour les enfants. Mais rien ne dit ce qu'il en est pour les messieurs prêtres, voire pour leurs chefs, les évêques que l'on pourra toujours les crosser.

Car c'est tout de même un grand moment de solitude que d'entendre ces ecclésiastiques nous parler de la mort et des moments qui la précède, sans évoquer une seule fois, ni le Christ, ni sa Croix, ni son agonie cruelle, avec pour seul soin palliatif une boisson de vinaigre imbuvable.

Ce livre est d'une timidité catholique à pleurer. Notre seigneur Jésus-Christ n'y est évoqué que deux fois à travers des citations de Vatican II, non sans avoir pris des gants les plus respectueux qui soient pour le laïcarnement correct : « *Le « ciel » existe selon la foi des croyants* ». Où est donc l'affirmation du salut proposé aux hommes ? Le sens de la vie de la mort et de la souffrance humaine n'a-t-il pas dans le christianisme une orientation qui lui a été donnée en grande partie par l'incarnation la mort et la résurrection du Christ ? L'Église n'a rien à dire « ès qualité » ?

Il faut croire que non, car l'évêque d'Ornellas n'hésite pas à nous indiquer qu'après la liberté et l'égalité de tous dans l'accès au soin, ce qui manquait c'est la fraternité. L'objectif est « d'apaiser la République ». Le mot de charité n'a pas été prononcé une seule fois, ni celui d'espoir. Cet évêque est obsédé par la république, mais il est assez innocent pour

s'étonner que l'état puisse être infidèle à ses lois. La Cour des comptes a fait remarquer que le suivi des dépenses engagées doit faire l'objet d'une évaluation tous les deux ans, ce qui, bien entendu, n'est pas fait. Il appelle néanmoins, après l'ordre des infirmiers, à la victoire des soins face à la défaite du suicide, assisté ou non. Le projet de soin sur la personne doit être unique ; les soins médicaux curatifs et palliatifs ne doivent plus être séparés.

Le docteur **Richard** fait observer que l'axe reste le soulagement de la souffrance, au moyen d'un traitement sédatif et antalgique, qui peut déboucher sur une altération de la conscience ponctuelle ou intermittente. Tout ceci doit se faire à la demande du patient ; en cas de souffrance réfractaire à tout traitement, le malade peut demander d'interrompre les soins médicaux. La décision de sédation se fait au terme d'une procédure collégiale. La procédure est primordiale ; elle permet de vérifier si les conditions requises sont rassemblées et de ne pas pratiquer une « obstination déraisonnable », voire un acharnement thérapeutique. Si le malade ne peut exprimer sa volonté le médecin applique une sédation profonde et continue qui mène au décès du patient. La priorité reste le soulagement de la souffrance. Faut-il rappeler ici que le nom que saint Padre Pio a voulu donner à l'hôpital, qu'il construisait depuis le fond de sa cellule de moine claustré, était justement celui-là.

Le père Bruno Saintôt a rappelé que la relation entre le médecin et son patient n'a rien à voir avec celui de fournisseur à client. Il est question d'alliance thérapeutique et de pacte de soin. Le médecin est d'abord un accompagnateur de personne vulnérable, dont il faut respecter la volonté. Il a rappelé que **Pie XII**, ce géant diffamé, indiquait déjà, en 1952, « *qu'aucune mesure ne saurait être prise sans le consentement du patient* » et que nul ne peut aller contre « *le pouvoir que celui-ci donne* » sur lui-même. La loi de nos républicains ne fait que reprendre ses directives avec quelques dizaines d'années de retard. Le jésuite retient quatre critères d'appréciation de la situation ; la réflexion doit être menée en amont, être fonction du degré de connaissance de la maladie, on doit pouvoir réviser les « directives de fin de vie » car le contexte de la maladie peut nous faire évoluer dans un sens ou l'autre, et enfin ces directives ne doivent pas être totalement opposable, car ce serait faire fi de la responsabilité et du jugement du médecin ; il y a un devoir d'ajustement.

Dans la même veine, le Père de Malherbe a rappelé qu'il faut préserver l'éthique de la relation et qu'il n'y a pas d'autodétermination absolue. Pour garantir « *un meilleur mourir en France* » (!), il a rappelé que « *l'agonie nous fait passer du faire à l'être* » et que la revendication du suicide assisté comme de l'euthanasie est de nature à briser le pacte social.

Bref ces messieurs prêtres nous proposent une réflexion laïque sans ouverture à la transcendance.

La maison Jeanne Garnier dispose de 81 lits et a reçu 1200 patients l'an dernier. Elle est ce qu'il y a de mieux dans ce domaine ; l'art thérapie est pratiquée, une bibliothèque, un piano, un fumoir sont à la disposition des malades. Dans les chambres, les lits sont surmontés d'un baldaquin qui permet un éclairage indirect ; la table de nuit est réfrigérable, ce qui a permis à une patiente de finir sa vie entre champagne et saumon (à ses frais naturellement !), un espace réservé aux familles est également disponible, ainsi qu'une chambre le cas échéant ; il est possible de dormir dans la chambre du patient.

Jeanne Garnier a agi au nom du Christ ; alors pourquoi avoir supprimé les crucifix des chambres ? N'est-ce pas le seul moyen de salut ? Le Christ ne nous indique-t-il pas que « Ceux qui m'auront renié devant les hommes je les renierai devant mon père ». Si quelqu'un peut comprendre la souffrance des hommes pour l'avoir partagée au-delà du possible n'est-ce pas le Christ ? Pourquoi un tel silence des prêtres ? Ont-ils honte ? Ont-ils compris le sens de la Passion du Christ ?

Quoiqu'il en soit, ce livre est celui qu'il faut lire pour comprendre les enjeux de cette nouvelle loi; toutes les questions posées par ce tout nouveau « problème de société » y sont abordées : la nécessité de développer la médecine palliative ainsi que la formation des personnels de santé et l'information des citoyens, l'obligation de mieux organiser le recueil et la prise en compte des « directives anticipées », et enfin l'impératif d'apaiser les souffrances dans une « *société de liberté d'égalité et de fraternité* ». Qui semble être l'horizon indépassable de la réflexion de nos évêques.

A noter que les représentants des religions n'ont été entendues qu'à minima sur ce sujet qui les concerne au premier chef: toujours ce classique comportement autiste et méprisant de la classe politique française. Ce qui devrait aider les évêques à être un peu plus audacieux face à ce monde politique devant lequel ils continuent de pratiquer une politique de soumission qui ne rappelle pas que des bons souvenirs.

Chaque chapitre se termine par un résumé très didactique, d'une ou deux pages, qui permet aux paresseux de se faire rapidement un avis sérieux et exhaustif sur la question.

Savant sans être cuistre, très bien agencé et facile à lire, c'est le livre à parcourir dans les jours qui viennent pour comprendre de quoi il est question et pouvoir se faire un jugement clair sur cette loi."